



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion de bureau : Lundi 24 mars 2025

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI.

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Victor CHAIX, Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.

Excusé : M. Florian GONCALVES DE ARAUJO.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

La C.R. de l'Arbitrage félicite M. Adil MOURABIT C.T.D.A du Grand Vaucluse pour la naissance de sa fille.

Ladite Commission félicite également Loan PENCREACH pour sa qualification en ¼ de finale de la Coupe de France des Arbitres.

SECTION TECHNIQUE

Pôle FFF :

M. Maxime APRUZZESE prend la parole pour présenter les évolutions au sein du pôle F.F.F. pour la saison 2025/2026. Ces évolutions sont validées par la C.R.de l'Arbitrage.

Stage supérieur de Ligue :

M. Maxime APRUZZESE garde la parole pour évoquer le stage supérieur de Ligue qui a eu lieu les 22 et 23 mars 2025 à Castelmaurou. Le stage s'est bien déroulé dans l'ensemble plutôt enrichissant pour nos arbitres sélectionnés.

Test théoriques du 16 mai :

Chaque District mettra à la disposition de nos arbitres de Ligue les salles nécessaires pour effectuer les tests théoriques de fin saison. Des membres de la C.R. de l'Arbitrage seront présents dans chaque département pour surveiller le bon déroulement de ces contrôles théoriques.

Les convocations aux arbitres vont prochainement être envoyées par mail.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET

ANNEXE : RESULTATS D'ADMISSIBILITE – EXAMEN LIGUE 2025

Candidats « Jeune Arbitre de Ligue »

District	Nom	Prénom	Admission
Grand Vaucluse	AOULAD AHMED	Yassin	Admis
Var	BALLOUTI	Yassin	Admis
Var	BERINGUIER	Hugo	Admis
Var	BOJEMAOU	Anas	Admis
Côte D'Azur	BUSK SOUBLET	Tomas	Admis
Côte D'Azur	CASTELLANI	Giona	Admis
Provence	CHIARIGLIONE	Lisandru	Admis
Grand Vaucluse	DE CASTRO SILVA	Ely	Admis
Var	DE FRANCESCHI	Giovanni	Admis
Provence	DE LA GRANDIERE	Arthur	Admis
Grand Vaucluse	FONSECA NASCIMENTO	Gonzalo	Admis
Côte D'Azur	GIOVAGNOLI	Alessio	Admis
Provence	JOLLY	Houdeyfa	Admis
Var	KERROUMI	Adam	Admis
Côte D'Azur	LAMY MARTINOT	Esteban	Admis
Var	MARINO	Kyron	Admis
Provence	MATTEODA	Florent	Admis
Côte D'Azur	MERICHE	Adam	Admis
Grand Vaucluse	MOKADMI	Amir	Admis
Côte D'Azur	NADER	Salah	Admis
Provence	SASSI	Ilian	Admis
Var	TARCHOUN	Ramy	Admis
Côte D'Azur	THIOUB	Mael	Admis
Grand Vaucluse	VIEIRA	Lucas	Admis
Grand Vaucluse	BOUCHENOUF	Mansour	Non Admis
Côte D'Azur	ISSAGARRE	Stanislas	Non Admis

C.R. de l'Arbitrage du 24 mars 2025

Provence	MOCKBEL	Solenne	Non Admis
Grand Vaucluse	DIHA	Inaya	Non Admis
Côte D'Azur	WULLEMS	Lorenzo	Non Admis
Côte D'Azur	DJANI	Jeremy	Non Admis

Candidats « Arbitre Régional 3 »

District	Nom	Prénom	Admission
Grand Vaucluse	CONSTANTIN	Nicolas	Admis
Var	ETRILLARD	Mickael	Admis
Grand Vaucluse	FABRE	Jérôme	Admis
Var	FERRI	Hugo	Admis
Var	PASQUINI	Anthony	Admis
Var	EL JATTARI	Mourad	Non Admis

Candidat « Arbitre Assistant Régional 2 »

District	Nom	Prénom	Admission
Provence	GIRARD	Pierre	Non Admis